

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA 2nd
ENVELOPPE**

Objet et libellé de la consultation :

NOM	QUALITE (Maire, Adjoint..)	FONCTION au sein de la Commission	PRESENT	ABSENT BIEN QUE REGULIEREMENT CONVOQUE
	Adjoint au Maire	Président		
	Conseillère Municipale	Membre titulaire		
	Conseiller Municipal	Membre titulaire		
	Adjointe au Maire	Membre titulaire		
	Conseillère Municipale	Membre titulaire		
	Représentant de la D.D.C.C.R.F	Membre à voix consultative		
	Comptable public	Membre à voix consultative		

Secrétariat de la commission :

Représentant du service :

- * Délibération du Conseil Municipal du :
- * Envoi de l'avis à la publication :
- * Publications :
- * Date limite de dépôt des offres :

- * Structure de la consultation

La présente consultation ne fit pas l'objet d'allotissement au sens de **l'article 10 du Code des marchés publics.**

* Documents particuliers exigés des candidats (1^{ère} enveloppe) :

- **Le(s) document(s) relatif(s) au(x) pouvoir(s) de la personne (ou des personnes) habilitée(s) pour engager le candidat devra(ont) être fourni(s) en 1^{ère} enveloppe à l'appui de la candidature.**
- Outre les documents administratifs exigés à l'article 7.1 du règlement de la consultation, les éléments de **capacités financières, techniques professionnelles :**
- Outre les documents administratifs exigés à l'article 7.1 du règlement de la consultation, les éléments de **capacités financières, techniques et professionnelles :**
 - Le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ou la preuve d'assurance pour les risques professionnels. Les entreprises créées depuis moins de 3 ans communiqueront utilement le chiffre d'affaires global réalisé depuis leur création.
 - Les renseignements relatifs aux moyens humains du candidat : description des effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement,
 - Les renseignements relatifs aux moyens matériels du candidat indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
 - Les références du candidat en matière de travaux similaires à ceux objet du marché : liste des principaux travaux les plus importants. Ces justifications pourront, le cas échéant ; être remplacées par une indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

La justification aux capacités professionnelles, techniques et financières peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent ou tout document propre au candidat considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

* Documents particuliers exigés des candidats (2^{ème} enveloppe) :

- **L'Acte d'Engagement et son annexe éventuelle** : complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de la ou des entreprise(s) candidate(s) ayant vocation à être titulaire du marché.
 - **Le Cahier des Clauses Administratives Particulière (CCAP)** : accepté sans modification, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise
 - **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** : accepté sans modification, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
 - **Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires** : complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de la ou des entreprise(s) candidate(s) ayant vocation à être titulaire(s) du marché.
 - **Le devis estimatif non contractuel** : complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de la X des entreprise(s) candidate(s) ayant vocation à être titulaire(s) du marché
 - **Un mémoire technique**. Ce document établi par le candidat doit contenir les indications suivantes :
 - La description de la mise en œuvre de zones affectées aux chantiers ;
 - Les mesures prises pour l'organisation de la circulation et des accès aux habitations et commerce riverains des voies à enfouir afin d'occasionner le moins de gêne possible lors de l'exécution de travaux ;
- * Critères pondérés de choix figurant au Règlement de la Consultation :

En application des critères ci-dessous énoncés, classés en fonction de **la pondération** respective qui leur a été attribuée, la commission d'appel d'offres choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Critères de jugement des offres	Pondération
Le prix noté au vu du montant du devis estimatif non contractuel	12/20 60%
La valeur technique appréciée sur la base des éléments contenus dans le mémoire justificatif visé à l'article X du règlement de la consultation	08/20 40%

APRES AVOIR :

- 1 - Pris connaissance du rapport d'analyse des offres, annexé au présent procès-verbal, établi par le service chargé de l'opération susvisée (... pages)
- 2 - Procédé à l'audition du représentant de ce service ;
- 3 - Rappelé que les critères devant présider au choix des entreprises ;
- 4 - Pris acte que les offres remises par les entreprises, telles qu'il en a été dressé procès verbal, lors de la séance d'ouverture des plis, ne comportent aucune erreur de nature arithmétique ou technique et demeurent en conséquence inchangées ;
- 5 - Pris en compte les erreurs et/ou les imprévisions d'origine arithmétique et/ou technique contenues dans les offres telles que relevées lors de la séance d'ouverture des plis et relevé qu'elles établissent en réalité comme il est indiqué dans l'annexe n°1 ci-jointe ; (se reporter au rapport d'analyse des offres)
- 6 - Recueilli l'avis des membres à voix consultative ;

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DECIDE :

N° de Pli	Candidat	Critère 1 Prix 12/20 (60%)	Critère 2 Valeur technique 08/20 (40%)	Total
1				
2				
3				
4				
5				

- Par la voix de ses membres ayant voix délibérative de classer les offres des entreprises dans l'ordre décroissant suivant :

1/

2/

3/

Le choix étant motivé sur les bases suivantes :

- De retenir cette offre sous réserve que le candidat produise les certificats mentionnés à l'article 46 du Code des marchés publics dans le délai prévu au Règlement de la Consultation :

<u>PLI N°</u>	<u>ENTREPRISE</u>	<u>Montant du devis estimatif non contractuel en € TTC calculé sur la base des prix unitaires et forfaitaires du bordereau des prix unitaires contractuels appliqués aux quantités estimatives qui y sont mentionnées</u>

Montant minimum annuel = / Montant maximum annuel = 750.000 TTC

(Montant estimatif : X € TTC)

- De déclarer l'appel d'offres infructueux pour la totalité de la consultation

